

**Communication aux journées doctorales du GIS Démocratie & Participation des
25, 26 et 27 novembre 2020**

La Convention Citoyenne pour le Climat dans son écosystème.

Démocratie climatique et mouvements sociaux

Maxime Gaborit, CReSPo

Université Saint-Louis – Bruxelles

maxime.gaborit@gmail.com

06.21.77.26.30

Résumé :

À rebours d'une conception qui opposerait frontalement contestation et délibération, la Convention Citoyenne pour le Climat a été le lieu d'échanges multiples entre activistes et citoyen·ne·s tiré·e·s au sort. En décrivant ces interactions et les caractéristiques organisationnelles qui les ont rendu possibles, notre objectif est de montrer qu'une multitude de positions des militant·e·s écologistes ont été exprimées sur la Convention Citoyenne. Ces relations diverses ont constitué une dimension fondamentale du processus et de l'élaboration des mesures par les citoyen·ne·s. Elles font apparaître une relation renouvelée entre militantisme et processus délibératifs, où la contestation s'appuie sur la délibération, et où la délibération se réinscrit dans un horizon contestataire.

Mots-clés : militantisme, délibération, climat, mouvements sociaux, tirage au sort, Convention Citoyenne pour le Climat.

The French Citizens' Convention on Climate in its ecosystem.

Climate democracy and social movements

Abstract :

The French Citizens' Convention on Climate was the place of multiple exchanges between activists and citizens chosen by lot. By describing the organizational characteristics that made these interactions possible, our goal is to show that activists expressed a wide array of political positions about the Citizens' Convention. These diverse relationships are a key point in understanding the process in its ecosystem. They reveal a renewed relationship between activism and deliberative processes, in which contestation is based on deliberation, and deliberation reinscribed in conflicts.

Mots-clés : activism, deliberation, climate, social movements, random draw, Citizen's Climate Convention French Citizens' Convention on Climate

Introduction

À l'automne 2018 s'ouvre une séquence de contestation politique d'une rare richesse. D'une part, un mouvement de lutte contre le réchauffement climatique émerge, conséquence d'un été marqué par la médiatisation des travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), et par la démission du ministre de la Transition Écologique, Nicolas Hulot. De grandes manifestations s'organisent, d'abord transgénérationnelles, les 8 septembre, 13 octobre et 8 décembre, puis de la jeunesse, avec les grèves pour le climat organisées tous les vendredis, rassemblant notamment plusieurs dizaines de milliers de personnes dans plusieurs villes de France le 15 mars 2019. D'autre part, en novembre 2018, une hausse d'une taxe sur les carburants présentée comme écologique a conduit des milliers de Français à revêtir un « gilet jaune », rapidement devenu le symbole de l'exaspération sociale d'une frange considérable de la population. S'en suivent alors, partout en France, de longues occupations de ronds-points, et des manifestations organisées tous les samedis.

Les premiers résultats de différentes enquêtes, sur les profils des manifestants, ont pu montrer les liens qui unissent, au-delà de leur apparente opposition, ces deux types de contestation (Collectif d'enquête sur les Gilets jaunes et al. 2019; Quantité Critique 2019a; 2019b; Gaborit et Grémion 2019). Ces potentielles convergences dans les mots d'ordre – incarnées notamment par Priscilla Ludovsky, initiatrice de la pétition contre la taxe sur les carburants et investie sur les enjeux climatiques – ont inspiré des collectifs qui se réfèrent aux deux dynamiques sociales. Le collectif des *Gilets Citoyens*¹ voit ainsi le jour et adresse, le 23 janvier, une lettre ouverte au Président de la République demandant l'organisation d'une assemblée citoyenne. Marion Cotillard, actrice française renommée, et Cyril Dion, un des membres du collectif et futur garant de la Convention Citoyenne pour le Climat, profitent notamment d'une invitation du président de la République à l'Élysée – à la suite de la pétition *l'Affaire du Siècle* (portée par quatre organisations climatiques² pour attaquer l'État en justice pour inaction climatique) qui a recueilli plus de deux-millions de signatures – pour soutenir et négocier la mise en place d'une Assemblée Citoyenne. À la suite d'un « Grand Débat » critiqué, qui avait rassemblé un public très différent des gilets jaunes (Fourniau 2019), il est alors nécessaire pour le Président de la République de conclure cette expérience participative par une décision marquante.

C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron annonce le 25 avril 2019 la création d'une Convention Citoyenne pour le Climat. La genèse de cette Convention ne peut naturellement se résumer à l'influence et au poids de ces deux dynamiques sociales, aussi puissantes soient-elles. Il faudrait également mentionner, entre autres, la montée en puissance d'un « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer 2002), y compris au sein des sphères de pouvoir, ainsi que les mécanismes complexes, dans lesquels le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a joué un rôle décisif, qui ont permis de présenter l'usage du tirage au sort de citoyens comme une procédure démocratique valable³. Cette intervention fait le choix de ne pas aborder ces questions, et de porter sur les liens qui nouent la Convention Citoyenne pour le Climat aux dynamiques sociales qui lui sont extérieures, dans la mesure où l'importance du mouvement des gilets jaunes et du mouvement climat dans la mise en place de la Convention Citoyenne nous amène en effet à questionner ce passage complexe de la contestation à la délibération.

¹ Les Gilets Citoyens sont un collectif créé en janvier 2019, sous l'impulsion notamment de la militante écologiste Mathilde Imer, et qui regroupe « des militants des mouvements pour la démocratie et la participation citoyenne, des militants des mouvements sociaux et gilets jaunes, des militants des mouvements écologistes et de lutte contre le réchauffement climatique, des chercheurs, laboratoires de recherche et experts indépendants, des élus locaux issus de petites communes jusqu'à de grandes régions ». Cf. <https://giletscitoyens.org/naissance-du-projet/>.

² Oxfam, Greenpeace, Notre Affaire à Tous et la Fondation Nicolas Hulot.

³ L'expérimentation « Fractures et transition », au cours de laquelle ont collaboré citoyen·ne·s tiré·e·s au sort et conseiller·e·s du CESE, a rendu son avis en mars 2020 devant plusieurs ministres, contribuant notamment à la légitimité de l'usage du tirage au sort.

Plusieurs recherches notent un écart qui semble irréductible entre le regard militant et le regard délibératif (Young 2011). L'opposition entre un idéal de discussion rationnel, qui sous-tendrait la mise en place de processus délibératifs, et le primat du conflit dans la société conduit notamment Chantal Mouffe à critiquer Ulrich Beck, Anthony Giddens et Jurgen Habermas qui ont selon elle nié l'agonisme propre à toute société au profit de l'idéal d'une société sans lutte, et par conséquent dépolitisée (Mouffe 2014; 2016). Toutefois, plutôt que leur opposition fondamentale, de nombreux·ses chercheurs·ses ont pensé les articulations entre la contestation et la délibération. Certaines recherches notent d'abord qu'il n'est pas rare de trouver, à la genèse des processus délibératifs, des actions de contestation (Blatrix 2002; 2007). Loïc Blondiaux montre également qu'il est possible d'envisager les procédures délibératives faisant de la place à la conflictualité, en plaidant pour « la possibilité de concevoir une pratique et un modèle agonistique de démocratie délibérative » (Blondiaux 2008, 135).

Du point de vue des militant·e·s, les positions à adopter vis-à-vis de ces processus font l'objet de débats et les activistes développent des attitudes et des opinions multiples vis-à-vis de ces arènes. La crainte de l'étouffement des contestations est renforcée et légitimée, dans le champ académique, par une littérature critique vis-à-vis de ces processus (Gourgues 2010 ; 2011 ; 2012 ; Bonaccorsi et Nonjon 2012 ; Rui, Topçu, et Gourgues 2013) et des acteurs·trices de la démocratie participative (Mazeaud et Nonjon 2018). Pour autant, les expériences délibératives peuvent également être porteuses de nouveaux paradigmes politiques, notamment en *provincialisant* l'élection à travers les multiples usages du tirage au sort (Sintomer 2011; 2019; Courant et Sintomer 2019), et en permettant à des voix citoyennes et contestataires de se faire entendre, en faisant place à une diversité de formes de discours (Mansbridge 1999; Young 2000). Pris dans cette tension, il n'est pas rare que ces acteurs alternent entre attitudes contestataires et participation à des arènes institutionnelles, notamment à travers des pratiques de co-gestion (Berlan 2016). Cette tension entre les dynamiques d'oppositions sociales et les arènes institutionnelles a été conceptualisée par Catherine Neveu, qui oppose une « domestication de la contestation » à un « ensauvagement des institutions » (Neveu 2011). Par « domestication de la contestation », nous entendons ici la perte de la dimension subversive des revendications ou des modes d'action de mouvements contestant la politique du gouvernement en place. Quant à « l'ensauvagement des institutions », nous la définissons sommairement comme l'ensemble des mécanismes qui permettent la subversion du fonctionnement classique des institutions en faisant émerger à la fois de nouveaux modes de décisions capables d'accueillir et de transcrire des discours militants, ainsi que des mesures modifiant le « paradigme des politiques publiques » (Hall 1993).

En suivant la piste d'une articulation entre contestation et délibération, et en appréhendant ce dispositif démocratique « dans son environnement » (Carrel 2009), l'objectif est de contribuer au débat déjà riche sur les interactions entre contestations sociales et démocratie participative. Nous montrerons que ce processus délibératif a été marqué par les interventions des mouvements contestataires pour le climat. D'abord, le mode d'organisation de la Convention, qui permettait une large ouverture sur l'extérieur, a permis d'y réintroduire des thématiques, des discours et des modes de pensée influencés par des discours militants, mais il a également conduit progressivement les citoyen·ne·s à modifier et diversifier leur rapport aux contestations sociales. Nous montrerons toutefois que les interactions entre citoyen·ne·s tiré·e·s au sort et militant·e·s ont été diverses, et ont eu des conséquences très différentes, qui vont d'une réelle influence sur les citoyen·ne·s et sur la délibération à un échec de la tentative d'imposition de thématiques. Dans un premier temps, nous essaierons donc de conceptualiser la tension entre mobilisations sociales et démocratie délibérative à partir de quelques éléments organisationnels et de certaines positions exprimées en amont du processus. Nous nous interrogerons alors, dans un second temps, sur le lien avec le mouvement pour le climat, en prenant en considération l'engagement de certaines organisations dans le suivi de la Convention, en insistant notamment sur la période entre les sessions 3 et 4, déterminante dans l'évolution des positions des écologistes, avec une attention particulière portée à la diversité des types d'interaction. Après avoir identifié la diversité des

positions militantes, nous chercherons enfin, dans un troisième temps, à évaluer les conséquences de ces observations pour une pensée de la démocratie climatique, qui trouve à se renouveler dans une conception ouverte de l'autonomie.

Méthodologie

Ces résultats exploratoires sont construits à partir des premières exploitations des observations réalisées pendant la Convention, tout au long des sept weekends de Convention, que nous avons observés en tant que chercheur habilité à suivre les débats en plénière, en groupes de travail et en petites tables à cinq ou six. Se sont ajoutés les deux weekends en ligne (session 6bis et 6ter) pendant le confinement, et les *webinaires* entre les sessions. Ces données ont été complétées par une observation de différents espaces de rencontre entre les militant·e·s et les citoyen·ne·s. À ces observations se sont ajoutés six entretiens avec des membres de la Convention, un entretien avec un membre de l'organisation rattaché au CESE, ainsi que dix entretiens avec des militant·e·s engagé·e·s dans la lutte contre le dérèglement climatique qui ont interagi avec la Convention Citoyenne.

Une Convention ouverte sur l'extérieur

C'est le mode d'organisation de la Convention qui nous conduit dans un premier temps à nous interroger sur les rapports entre dynamiques sociales et processus délibératif. La Convention Citoyenne pour le Climat est une assemblée tirée au sort, de 150 citoyen·ne·s, représentatifs·ves de la société française selon des critères de classes d'âge, de diplômes, de genres, de classes sociales, de régions et d'aires d'habitation. En réalité, 190 citoyen·ne·s ont été invité·e·s en raison d'une anticipation de possibles abandons et des personnes en incapacité de venir lors des sessions, et 178 y ont effectivement participé. Son mandat est fixé par la lettre de mission du Premier ministre du 2 juillet 2019, qui leur demande « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 ». Au terme de la première session de la Convention, ces citoyen·ne·s ont été réparti·e·s aléatoirement dans cinq groupes de travail : *Se Déplacer, Consommer, Se Nourrir, Se Loger, Produire/Travailler*. Au cours de sept weekends⁴ de trois jours (du vendredi au dimanche), auxquels sont venus s'ajouter des séances à distance, les citoyen·ne·s ont ainsi dû se former aux rudiments des conséquences des sciences du climat (session 1), aux enjeux de leur groupe thématique (session 2 et 3), et élaborer des mesures, les approfondir, les préciser (session 3 à 6) et les traduire en langage législatif ou réglementaire avec l'aide d'experts juridiques (session 6bis).

L'écart de temps entre les sessions et l'ampleur de leur mandat ont fait des temps d'intersessions des moments au cours desquels la Convention continuait à vivre. C'est l'un des choix notables du Comité de Gouvernance, chargé d'« assurer le pilotage de la convention, l'appuyer dans l'élaboration de son programme de travail, en superviser la mise en œuvre, définir son règlement intérieur et ses méthodes de travail »⁵ qui s'explique en partie par la volonté de médiatiser l'expérience : les réflexions des citoyen·ne·s étaient largement ouvertes sur l'extérieur. D'abord, les médias avaient accès aux citoyen·ne·s, qui étaient libres ou non de leur répondre. De plus, les citoyen·ne·s ont été encouragé·e·s

⁴ Seulement six week-ends étaient initialement prévus, mais le manque de temps pour la finalisation des mesures, et la pression des citoyen·ne·s désireux·ses d'approfondir leurs travaux, ont conduit le Comité de Gouvernance à modifier l'organisation et à rajouter un week-end.

⁵ Cf. Lettre de mission du Premier ministre du 2 juillet 2019, URL : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2019/09/lettre-de-mission.pdf>

à organiser, autour d'eux, des rencontres, des réunions publiques, et tout type d'évènements susceptibles de créer une dynamique autour de cette assemblée, mais aussi pouvant nourrir leur réflexion.

Les premiers entretiens réalisés à la suite de la Convention en témoignent : même les moins investis (ou qui du moins se reconnaissaient comme tels) continuaient d'être des citoyen·ne·s de la Convention Citoyenne en dehors des murs du Palais d'Iéna, qui hébergeait l'expérimentation, dans la mesure où ils continuaient d'être reconnu·e·s comme tel·le·s et à engager des discussions sur le sujet. Cette ouverture sur l'extérieur est ainsi un élément décisif du processus, les citoyen·ne·s conservant leur mandat en dehors de la convention. Cette continuité avec l'extérieur conduit alors à identifier deux types d'interactions décisives dans le processus délibératif. Il y a d'une part, l'encadrement interne, construit par le Comité de Gouvernance, et qui inclut l'ensemble de l'administration du CESE, des organisateurs·trices et des intervenant·e·s. D'autre part, le processus a été influencé par des dynamiques externes, notamment celles initiées par les mobilisations sociales, incarnées par différent·e·s acteurs·trices rencontrés par les citoyen·ne·s.

En un sens, la pratique de la démocratie délibérative ouverte sur l'influence des dynamiques sociales, et des groupes d'intérêt, rompt avec l'idéal d'une assemblée purement autonome et fonctionnant en vase clos, d'où pourrait émaner l'intérêt fondamental du peuple représenté par une France miniature. Elle ouvre cependant la porte à une conception de la délibération comme construction de mesures à partir d'un enchevêtrement d'acteurs qui échangent au sein d'un espace politique dans lequel les dynamiques sociales peuvent prendre place. Les citoyens, dans ce cadre spatiotemporel, ont notamment eu le temps de choisir, d'abord, les évènements qu'ils initient ou auxquels ils participent. Ils ont pu également sélectionner les informations entendues au cours de ces rencontres qu'ils souhaitent faire remonter au sein de la Convention. C'est notamment le cas d'une des citoyennes du groupe *Se Déplacer* qui, à la suite d'une rencontre avec l'organisation *Shift Project*, a fait remonter en début de session 4 les informations qu'il lui semblait pertinentes, sans pour autant faire une restitution exhaustive des réunions auxquelles elle a participé (Entretien 7). Enfin, les citoyen·ne·s ont le temps, et c'est une dimension importante d'un processus aussi long et intense, d'oublier certaines informations. Par exemple, un acteur du mouvement climat nous a indiqué avoir évoqué avec une citoyenne, entre la session 4 et la session 5, des informations autour de l'aérien, qu'il considérait trop peu présent de leurs mesures. Cette citoyenne, a posteriori, nous a dit ne pas se souvenir de cette conversation et ne pas avoir évoqué cette question avec les autres membres du groupe (Entretien 8).

Le soutien progressif des activistes aux citoyen·ne·s de la Convention

Les évènements organisés au cours des intersessions ont été des lieux propices aux interactions entre militant·e·s et citoyen·ne·s. Le Clim'Apéro organisé le 28 novembre 2020 (entre la session 3 et la session 4) à *La Recyclerie*, un tiers lieu parisien, est emblématique de ce point de vue. Il a été initié par un groupe de citoyen·ne·s engagé·e·s dans des luttes antiaériennes (Entretien 1). Deux membres du Comité de Gouvernance de la Convention Citoyenne pour le Climat y participent : Cyril Dion, le garant de la Convention, et Thierry Pech, le coprésident de la Convention. De nombreux·ses acteurs·trices de la lutte climatique sont également présent·e·s. À la suite des interventions des différents membres du Comité de Gouvernance, et de plusieurs citoyen·ne·s, une table a été installée pour chaque groupe de travail, et le ou la citoyen·ne de chaque groupe était invité·e à venir échanger avec les participant·e·s à la soirée. Plusieurs membres d'*Extinction Rebellion* et des militant·e·s opposé·e·s à l'agrandissement de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ont notamment saisi l'occasion pour intervenir et s'intéresser aux mesures de *Se Déplacer*, que représentait l'une des citoyennes du groupe. Le débat a très vite atterri sur l'aérien : les membres d'*Extinction Rebellion* se sont étonnés de

l'absence de mesures sur ce sujet, en plaidant la dimension de justice sociale que comporte la limitation de ce secteur.

Il est difficile d'évaluer avec précision l'importance de ces discussions dans la réémergence de propositions relatives à l'aviation, dans la mesure où ce n'est pas cette citoyenne qui a porté cette revendication⁶. De plus, la session 4 a été décalée de décembre à janvier du fait des mouvements de grève de la SNCF⁷, rendant les souvenirs de ces discussions moins prégnants pour les citoyen·ne·s. Toutefois, des connexions se sont créées entre des militant·e·s actif·ve·s dans les associations écologistes et des citoyen·ne·s (Entretien 2), et on peut faire l'hypothèse qu'elles ont contribué à une plus forte porosité entre la rhétorique de ces mouvements et la conception des citoyen·ne·s.

La mention du manque de mesures concernant l'aérien dans les propositions de *Se Déplacer* n'est cependant pas le seul fait marquant de la soirée à la Recyclerie, qui a également joué un rôle dans la réponse d'un certain nombre d'acteurs·trices de la transition écologique. Selon l'un des membres de *La Bascule*, un lobby citoyen souhaitant accélérer la transition démocratique, écologique et sociale⁸, également présent ce soir-là, il aurait lui aussi noué un contact avec l'un·e des citoyen·ne·s auquel il aurait demandé, dans une logique de coopération, quel était son besoin. La réponse du citoyen, qui lui fait part d'un « besoin de légitimité », l'a conduit à engager une réflexion approfondie, avec son collectif, autour de la Convention Citoyenne, et a donné lieu, mi-décembre, à une rencontre animée par *La Bascule* et « co-initiée » (Entretien 1) par Mathilde Imer pour faire un bilan de l'état d'avancement de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Cette réunion a donné lieu à d'autres réunions, notamment avec *Extinction Rebellion* ou les *Citoyens pour le Climat*, qui ont été rejoints, dans le courant du mois de décembre, par la *Coalition Jeune*, qui regroupe les organisations de jeunes militants pour le climat (Entretien 5). À partir de la quatrième session, en janvier, des rassemblements ont été organisés, à l'initiative principalement de *La Bascule* et d'*Extinction Rebellion*, en soutien à la Convention. Le dispositif policier mobilisé n'a pas permis aux militant·e·s d'*Extinction Rebellion* de se positionner, comme prévu initialement, devant le Palais d'Iéna. Les membres de *La Bascule* ont pu, eux, être présents devant le lieu de la Convention le samedi et le dimanche, et ainsi discuter avec les citoyen·ne·s, ce qui a donné lieu à des échanges de contacts puis à des communications ultérieures (Entretien 1). L'appui de *La Bascule* et d'*Extinction Rebellion* apparaît, à ce moment-là, comme l'une des premières manifestations fortes de soutien de la part d'acteurs du mouvement pour le climat. Les interactions ont toutefois été plus soutenues par la suite, notamment au cours de la session 5, où des membres de la Coalition Climat sont intervenus au sein de l'hôtel où dormaient les citoyen·ne·s, le vendredi soir (Entretien 4). Il est notable que la position de ces organisations soit ici celle d'un pur soutien, avec des encouragements à la radicalité (comme l'atteste la banderole d'*Extinction Rebellion* : « Vous êtes légitimes, soyez radicaux ». Cette démarche témoigne d'une conception de la Convention Citoyenne comme un contre-pouvoir politique qui ne peut gagner en ambition qu'à la condition de jouir d'une légitimité garantie par un soutien populaire. L'idée d'assemblées conçues comme contre-pouvoirs, et réinscrites dans un horizon contestataire, se traduit dans l'espace militant par la revendication portée par *Extinction Rebellion*, au niveau international, de l'organisation d'assemblées citoyennes locales « chargée de décider des mesures à mettre en place

⁶ Une enquête plus précise sur la trajectoire des mesures de l'aérien sera réalisée à partir des données récoltées lors des observations, mais n'a pas pu être réalisée à temps pour cette présentation.

⁷ Ce mouvement a rendu impossible l'organisation logistique de cette session. À la suite d'un sondage auprès des citoyen·ne·s, le Comité de Gouvernance a donc fait le choix de modifier, pour la première fois, le calendrier des séances.

⁸ *La Bascule* occupe une place particulière dans le mouvement pour le climat, dans la mesure où leur culture proche de l'univers de la start-up, et certaines figures de l'association très hostiles à l'idée de se positionner sur les questions politiques, les a conduit à être soupçonné d'être une officine proche du pouvoir en place (Entretien 1). Cf également : Pierre Bonneau, « L'association *La Bascule*, instrument macronien ou outil du changement ? », *Reporterre*, juillet 2019. URL : <https://reporterre.net/L-association-La-Bascule-instrument-macronien-ou-outil-du-changement>

pour atteindre ces objectifs [de neutralité carbone en 2025] et garante d'une transition juste et équitable »⁹, constituant ainsi la preuve que la démocratie participative peut également être une revendication des mouvements de contestation (Fung 2011).

L'importance de l'« extérieur » de la Convention ne se limite toutefois ni à un soutien passif ni à un regard contestataire qui viendrait concurrencer le regard des expert·e·s auditionné·e·s au fil des sessions. La forte imprégnation de la culture de la contreexpertise dans les milieux écologistes place ces militant·e·s tout autant du côté politique que du côté des experts (Ollitrault 2008), dont la place est très importante dans le processus, comme en témoigne notamment la création d'un groupe d'appui mis en place pour assister les citoyen·ne·s dans l'élaboration des mesures. Plusieurs acteurs·trices de la contestation politique ont pu construire des contacts avec les citoyen·ne·s, et ce sur plusieurs modes. Pour certains, le contact s'est noué après une intervention dans les groupes thématiques, qui a donné lieu à des échanges privés et à des prises de contact (Entretien 3). Pour d'autres, il s'agit de contacts créés au cours d'événements organisés à l'extérieur de la Convention (Entretien 1). Ces différents acteurs·trices ont alors pu diffuser leurs expertises sur différents sujets (diminution de la part du secteur aérien, surconsommation...) (Entretien 1, 2, 3).

Toutefois, l'ouverture a été encadrée et les interactions établies entre les militants écologistes soutenant la Convention et les citoyen·ne·s ont également fait l'objet de formes de régulation. En effet, les organisateurs·trices ont fait preuve de vigilance vis-à-vis des influences écologistes au cours de la Convention. Les membres de *La Bascule* en charge du soutien à la Convention ont notamment été rappelés à l'ordre, à la suite d'une rencontre organisée à l'École Normale Supérieure au cours de laquelle des citoyen·ne·s parisien·ne·s sont intervenu·e·s (Entretien 1). Lors de cette rencontre, ces militant·e·s ont proposé directement aux citoyen·ne·s présent·e·s d'instaurer des quotas carbone. À la suite de cette rencontre, Mathilde Imer, investie dans le mouvement climat et membre du Comité de Gouvernance, a alerté *La Bascule* que ces pratiques n'étaient pas acceptables, en mettant en regard ces interactions avec la probable indignation collective en cas d'agissements similaires de grands groupes capitalistiques. La possibilité d'interférer et d'intervenir dans le processus n'était donc pas totale pour les militant·e·s. Ce rappel à l'ordre a fait suite à la plainte de citoyen·ne·s n'appréciant pas les méthodes de lobbyistes, notamment déployées lors d'une rencontre « visio » avec l'une des citoyennes. De la même manière que pour le secteur aérien discuté lors du Clim'Apéro, qui n'a pas été ramené dans le débat par la citoyenne, ici, c'est un échec d'une tentative de participation et de contribution au processus, qui permet de rappeler que les citoyen·ne·s sont souvent critiques vis-à-vis des ressources mises à leur disposition, et que l'idéal type d'une influence extérieure induite et illimitée, en dehors des cadres fixés par la Convention, ne correspond pas à l'expérience réelle de la discussion, faite de sélections, d'oublis, de rejets et de réinterprétations.

Ainsi, ces interactions ont donné lieu à des réactions très différentes des citoyen·ne·s. Certaines ressources mises à leur disposition ont été mobilisées dans les débats, par exemple celles rendues disponibles par le Réseau Action Climat (RAC) à l'intérieur du processus, et ont reçu un accueil favorables. Concernant l'ensemble des interactions en dehors du cadre délimité de la Convention, les réactions des citoyen·ne·s au contact de discours et de propositions militantes ont parfois été critiques voire hostiles, comme en témoigne l'exemple du quota carbone. Les interactions entre militant·e·s écologistes et citoyen·ne·s ont donc été nombreuses, et leur nature est diverse et diversifiée, même s'il faut tout de même noter que des liens ont été tissés, et ont perduré au-delà même de la Convention.

Des activistes divisé·e·s

⁹ Il s'agit d'une des quatre revendications d'Extinction Rebellion. Cf. Extinction Rebellion, « Nos Revendications », <https://extinctionrebellion.fr/revendications/>.

Il faut toutefois ajouter que ce soutien de certaines organisations ne traduit pas une opinion favorable de l'ensemble du mouvement pour le climat. D'autres organisations importantes dans la sphère du militantisme climatique ont préféré, quant à elles, rester en retrait et sont restées méfiantes vis-à-vis du processus, comme c'est le cas de *Greenpeace* ou d'*Alternatiba-ANVCOP21* (Entretien 1, 3), qui ont attendu les conclusions de la Convention avant de prendre position. Leurs réserves portaient moins sur le processus en lui-même que sur le risque de récupération de certaines mesures peu subversives par le président de la République et la majorité gouvernementale (Entretien 3).

D'autres militant·e·s ont, quant à eux, remis en question le caractère démocratique du processus en tant que tel. Cette inquiétude a notamment été portée par le chercheur en philosophie Maxime Chédin, membre de la rédaction de la revue *Terrestres*, qui, lors d'une table ronde organisée par *Mediapart*, considère la Convention comme un « abandon des revendications du mouvement des gilets jaunes » et identifie deux conceptions différentes de sa potentielle réussite. Contre une vision de la « réussite institutionnelle », qui consisterait à « discuter de manière assez sage d'une question technique », et qui serait, selon lui, souhaitée par Laurence Tubiana et Thierry Pech, il oppose « une réussite démocratique », qui se traduirait par le fait de « refuser le contrôle et la tutelle des experts, des *sachants*, du Comité de Gouvernance, qui veulent s'arroger le droit de déterminer les thèmes et la manière dont cette assemblée va discuter de ces thèmes »¹⁰. Cette même méfiance vis-à-vis du processus délibératif s'exprime aussi, au cours la même table ronde, dans le discours d'une figure de *Youth for Climate Île-de-France*, pour qui cette convention reste dans un paradigme de demandes faites à l'État : « Pour nous ce n'est pas la solution. On veut faire tomber le système. Au vu des modalités [de la Convention], ça paraît très compliqué d'avoir des mesures qui changent quelque chose ». Cette méfiance s'est traduit, au cours de la Convention un appel au débordement publié dans *Terrestres* et signé notamment par *Désobéissance Ecolo Paris*, *Youth for Climate IDF* et *Extinction Rebellion PACA*.¹¹

De ce point de vue, la Convention Citoyenne pour le Climat apparaît comme révélatrice des tensions et des divisions au sein du « mouvement de mouvements » (Lajarthe 2020) qu'est la sphère militante climatique. Celle-ci est en effet composée de profils militants très divers : des plus radicaux ou non institutionnalisés (autour de *Youth for Climate*, *Désobéissance Paris* ou d'*Extinction Rebellion*) jusqu'aux organisations mobilisant activement les outils institutionnels (*Réseau Action Climat*, *Gilets Citoyens*, *Amis de la Terre*, *Greenpeace*...). Le rapport de ces acteurs à la Convention recoupe donc en partie cette opposition, en la reconfigurant toutefois, dans la mesure où des mouvements très peu institutionnalisés, mais très investis sur la question démocratie se sont positionnés en soutien, quand des organisations très institutionnalisées ont préféré rester muettes tout au long du processus.

En effet, une analyse des différentes positions des organisations permet de proposer une première typologie des attitudes vis-à-vis de la Convention Citoyenne pour le Climat. Les organisations « internes » au processus sont les organisations qui, comme les *Gilets Citoyens* ou *On est prêt*, ont été parties prenantes de l'organisation du processus. Ce sont ici des organisations jeunes, nées au moment de la dynamique sociale de l'automne 2018. Les organisations en soutien, comme *Extinction Rebellion*, *La Bascule*, *Pour un réveil écologique*, *Citoyens pour le Climat* sont des organisations jeunes (nées après 2018) et peu institutionnalisées. Dans l'ensemble des entretiens réalisés avec ces militant·e·s, l'importance a été mise sur le fait que l'accord des organisations à la préparation d'actions a été obtenu

¹⁰ Voir Lindgaard, A, « Pour protéger le climat et ranimer la démocratie, le pari du tirage au sort », *Mediapart*, 14 septembre 2019. URL : <https://www.mediapart.fr/studio/podcasts/entretien/pour-protoger-le-climat-et-ranimer-la-democratie-le-pari-du-tirage-au-sort>

¹¹ Collectif, « Convention citoyenne pour le climat : appel à débordement », *Terrestres*, 22 novembre 2019 URL : <https://www.terrestres.org/2019/11/22/convention-citoyenne-pour-le-climat-appel-a-debordement/>

grâce à une position de soutien aux 150 citoyen·e·s, et non pas au dispositif en tant que tel. Vint ensuite les organisations intervenantes comme le *Réseau Action Climat*, *Les Amis de la Terre* ou *Greenpeace*, qui ont pu, grâce à leur expertise sur la question des politiques climatiques, présenter leurs connaissances et leurs regards aux citoyen·e·s en plénière (comme Anne Bringault, du *Réseau Action Climat*) ou en groupe thématique (comme Alma Dufour, des *Amis de la Terre*, dans le groupe *Consommer*, ou encore Laure Ducos, de *Greenpeace*, dans le groupe *Se Nourrir*). Indépendamment de leur intervention à l'intérieur du processus, ces organisations très institutionnalisées n'ont pas participé à des actions de soutien, certaines (comme *Greenpeace*), se montrant *a priori* dubitatives de la traduction politique de la Convention Citoyenne. Enfin, les méfiants et opposants sont les organisations ayant fait part de leur doute sur l'intérêt d'un tel processus. Certaines de ces organisations sont influencées par une culture autonomiste, comme *Désobéissance Paris* ou *Youth for Climate IDF*. D'autres organisations, comme *Alternatiba/ANV-COP21*, s'inscrivent plutôt dans l'histoire des mouvements écologistes classiques, mais mobilisent leur ancienneté¹² pour justifier une position de méfiance vis-à-vis des arènes participatives. Au sein des organisations climatiques, les divergences face à la Convention Citoyenne pour le Climat se présentent donc en partie comme des oppositions générationnelles : les jeunes organisations apparaissant comme enthousiastes face à ces expérimentations démocratiques, quand les plus anciennes font valoir leur expérience pour critiquer l'instrumentalisation des dispositifs participatifs.

¹² *Alternatiba* est une organisation créée en 2013 par le groupe activiste basque *Bizi!*, lui-même né en 2009 en perspective du sommet de Copenhague.

Tableau récapitulatif provisoire des organisations membres du « mouvement climat » et de leurs interventions autour de la Convention Citoyenne pour le Climat

Type de positionnement	Organisations	Mode d'action privilégié	Intervention à la Convention	Opinion sur la Convention	Interactions avec citoyens	Éléments substantiels partagés avec les citoyens	Impact sur la délibération
Collectifs « internes » au processus	<i>Gilets Citoyens</i>	<i>Lobbying écologie / démocratie participative</i>	<i>Priscilla Ludovsky Se déplacer Session 2</i>	Initiative de l'inter-orga	Diffuse pendant la Convention – discussions avec Mathilde Imer , Cyril Dion	<i>À déterminer</i>	/
	<i>On est prêt</i>	Campagne en ligne, incitation à l'action individuelle	/	Soutien à l'organisation	Reporters citoyen	Évocation de mesures lors des interviews <i>Recadrés par les organisateurs</i>	/
Soutiens Peu institutionnalisés	<i>La Bascule</i>	Défense de la démocratie participative	/	Soutien – Initiative de l'inter-orga	Rencontre <i>Clim'Apéro</i>	Quota-Carbone – discussions interpersonnelles et entretien Zoom <i>Recadrées par les organisateurs</i>	Échec de l'intervention
	<i>Extinction Rébellion</i>	Désobéissance civile	/	Soutien (divisions internes)	Rencontre <i>Clim'Apéro</i> Rassemblements (S 4, 5, 6) Rencontre à l'hôtel (Session 5) Contacts échangés	Discussions sur l'aérien	<i>À déterminer</i>
	<i>Pour un réveil écologique</i>	Actions sur les entreprises et l'enseignement supérieur	/	Soutien – Présence dans l'inter-orga	Rassemblements au Trocadéro Rencontre à l'hôtel	/	<i>À déterminer</i>
	<i>Citoyens pour le Climat</i>	Manifestations pour le climat	/	Soutien – Présence dans l'inter-orga	Rassemblements au Trocadéro	/	/
Intervenants ONG, associations institutionnalisées	<i>Les Amis de la Terre</i>	Expertise / Désobéissance civile	<i>Alma Dufour Consommer Session 2</i>	Diffusion d'informations	Contact maintenu dans le temps. Échange mail	Mesures contre la surconsommation envoyées par mail	Influence individuelle
	<i>Réseau Action Climat</i>	Expertise	<i>Anne Bringault Plénière</i>	Intervention, production d'expertise et diffusion	NSP (entretien à venir)	Distribution de documents	Arguments et mesures reprises dans la Convention
	<i>Greenpeace</i>	Désobéissance civile / Expertise	<i>Laure Ducos Se Nourrir Session 2</i>	Méfiance - Retrait	NSP	/	/
Méfiant / Opposants Non institutionnalisés	<i>Youth for Climate</i>	Manifestation / Désobéissance civile	/	Méfiance / Rejoint l'inter-orga CCC à la fin de la Convention, participe à l'action devant la session 7	/	/	/
	<i>Alternatiba/ ANVCOP21</i>	Désobéissance civile / Alternative	/	Retrait	Après la Convention : <i>Camp Climat</i>	/	/
	<i>Désobéissance Paris</i>	Désobéissance civile	/	Rejet – Appel à débordement	/	/	/

Source : entretiens.

De l'activiste délibératif au délibérant contestataire

L'après-Convention ouvre une nouvelle étape dans l'articulation entre contestation et délibération. Comme l'a noté une militante d'une association écologiste qui tente de mobiliser autant par des méthodes de contestation que par le fait d'investir des processus de décision, les citoyen·ne·s de la Convention Citoyenne sont pris·e·s dans une tension stratégique. Des positions s'expriment en faveur du jeu de la délibération jusqu'au bout, au risque de voir progressivement leurs mesures être écartées pour quelques petites avancées, et quitter la table des négociations (Entretien 3).

Dans cette période, les rapprochements ont été nombreux avec les organisations écologistes. L'une des citoyennes a notamment participé à l'action des *Amis de la Terre* devant l'Élysée, ainsi qu'à une manifestation de soutien aux décrocheurs de portraits.

De même, cet été, plusieurs citoyen·ne·s ont été invité·e·s et ont participé aux *Camps Climat Régionaux*, organisés par *Alternatiba* et *ANV-COP21*. Ces espaces sont destinés à former les militant·e·s à la désobéissance civile et à toutes les tâches nécessaires à la vie d'un mouvement contestataire. La présence de citoyen·ne·s dans plusieurs d'entre eux témoigne de rapprochements très puissants entre mouvements de contestation et participation, et d'une politisation importante de certain·e·s citoyen·ne·s. De l'aveu d'un membre du comité stratégique d'*ANV-COP21*, l'objectif était tout autant de proposer aux participant·e·s une discussion sur la démocratie participative, que de sensibiliser les citoyen·ne·s de la Convention à des formes de contestation plus radicales, notamment aux actions de désobéissance civile. Notre observation de deux camps climat a d'ailleurs permis de montrer que les participant·e·s se positionnent très majoritairement en soutien à la démarche de la Convention Citoyenne pour le Climat (tirage au sort et démocratie participative), et sont plutôt favorables aux mesures proposées (malgré certaines critiques pointant un manque d'ambition), mais se positionnent très défavorablement vis-à-vis de la réaction gouvernementale face aux mesures. Le champ lexical de la trahison et de l'instrumentalisation est très mobilisé par les membres d'*Alternatiba* et d'*ANV-COP21*, ce qui témoigne, pour les acteurs·trices du mouvement climat, d'une réinscription de la Convention dans un univers contestataire, dans lequel le processus délibératif apparaît comme la preuve de l'aspect superficiel de la politique climatique du gouvernement.

Laure Seguin a montré récemment comment, sur la question des gaz de schistes, contestation et participation s'articulent. En se focalisant sur la question de l'apprentissage, elle montre comment les espaces de contestations sont des lieux où l'on apprend également la participation non violente, mais aussi que s'apprend le conflit dans les espaces participatifs, dans le respect d'un principe de non-violence (Seguin 2020). Dans le cadre d'une procédure par tirage au sort, la figure de l'« activisme délibératif », proposé par Arshon Fung (2011), qui désigne la lutte pour la création d'espaces de délibération, peut alors être rejoint par celle du délibérant contestataire, désignant les citoyen·ne·s qui, tiré·e·s au sort, vont concevoir par la suite le résultat de leur délibération comme une revendication à imposer à un pouvoir politique qui s'y opposerait. La construction de l'association des 150, qui a pour objectif de défendre les mesures de la convention, comme l'ensemble des liens qui unissent, dans l'après-Convention, ces citoyen·ne·s aux activistes lors d'action de désobéissance ou lors de négociations au sein des ministères, témoignent bien de l'émergence de cette figure délibérative.

D'un point de vue historique, on peut également lire ces interactions entre démocratie participative et contestation, qui se traduisent par une proximité grandissante entre les citoyen·ne·s et les organisations militantes, comme s'inscrivant dans l'histoire des militantismes écologiques, marquée par la tension entre contestation et investissement des liens de pouvoir. Jusque dans les années 1980, les mouvements écologistes privilégient les actions de rue. Selon la typologie proposée par Sylvie Ollitrault, le profil

type du manifestant est alors un profil *politique*, véhiculant une exigence de changement de paradigme politique. L'institutionnalisation du mouvement écologiste et la multiplication et facilitation des accès aux processus de décision ont conduit toutefois à un déplacement des modes d'action privilégiés, pour investir massivement la contrepertise. Cela traduit la montée en puissance du profil *scientifique*, au détriment du profil *politique*, dans les mouvements écologistes (Ollitrault 2008). Luc Semal a par ailleurs montré comment l'institutionnalisation du mouvement écologiste – et l'évolution de ses modes d'action – va de pair avec l'affaiblissement de la perspective catastrophiste au sein des espaces de contestation (Semal 2019). C'est à l'aune du retour de cette perspective d'une possible catastrophe climatique majeure que l'on peut appréhender la dialectique entre différents modes d'action dans l'espace de la lutte contre le réchauffement climatique – qu'on entende cette catastrophe au sens des « collaspologues » comme un effondrement global de la société industrielle (Servigne et Stevens 2015), ou plus prosaïquement comme le long délitement des écosystèmes, causant ici et là des effondrements locaux. En effet, depuis les années 2000, l'émergence médiatique du discours des scientifiques du climat a redonné aux militant·e·s écologistes un cadre de lutte dans lequel l'approche centrée sur un changement systémique, adossée à une contestation politique, tient une place décisive et entre alors en tension avec une stratégie consistant à investir les institutions. L'opposition entre ces deux modes de lutte s'est progressivement transformée en une pluralisation des modes d'engagement – tout autant au sein des arènes de pouvoir qu'au sein des actions de contestation. Le caractère flou de l'*adversaire* dans la lutte contre le réchauffement climatique, qui ne peut s'incarner aussi aisément que dans d'autres luttes sociales, rend plus simple les interactions entre contestation et délibération, dans la mesure où celui qui est dénoncé comme opposant dans la rue peut tout à fait être considéré, plus tard, comme partie prenante d'un processus délibératif. Maintes fois rappelé par les militants, l'appui sur les faits scientifiques offre en effet une base propice à l'élaboration d'arguments en faveur d'une délibération. Cette urgence climatique, qui fut le socle à partir duquel on était construite les propositions des citoyen·ne·s, dans la mesure où elle fut l'objet d'une des premières interventions de la première session¹³, a contribué à la construction d'un espace politique particulier au sein duquel les interactions entre activistes et délibérant·e·s furent rendues possibles.

Dans ce nouveau contexte, où l'urgence climatique devient prégnante et vient bousculer les frontières entre science et politique, la Convention Citoyenne pour le Climat apparaît ainsi comme une manière de mettre en pratique une forme renouvelée de démocratie climatique. À travers ce choix d'une ouverture sur l'extérieur, la Convention Citoyenne pour le Climat a sans doute fait émerger de nouveaux objets de débat dans le champ des travaux sur la démocratie délibérative (notamment autour des influences légitimes et illégitimes), mais elle propose surtout une tentative d'organisation dans laquelle, par influences mutuelles, différents discours et différents cadrages peuvent interagir. Elle rend possible une pensée de l'autonomie qui ne passe pas par la négation des déterminations dont part nécessairement le sujet de l'autonomie, mais qui est construite par l'ouverture du cadrage technique, organisationnel et temporel à un certain nombre de dynamiques qui lui sont extérieures et qui sont capables de le renégocier. Par cette ouverture, les organisateurs permettent de compenser le rôle structurant du Comité de Gouvernance et le rôle déterminant des experts du groupe d'appui et des intervenants, dont les interventions n'ont pas fait l'objet de débats contradictoires, qui est pourtant un élément délibératif décisif (Manin 2011), et dont le mode de désignation reste encore à expliciter.

Ainsi, là où littérature sur la démocratie délibérative s'oppose classiquement aux intérêts particuliers, ou alors défend leurs légitimité, à condition qu'ils soient bien encadrés (J. Mansbridge et al. 2011), la Convention Citoyenne pour le Climat et ses caractéristiques inédites (un mandat extrêmement large et une délibération très longue) peuvent expliquer une ouverture plus large sur l'extérieur, permettant une

¹³ L'intervention de la climatologue Valérie Masson-Delmotte a été très marquante pour de nombreux·ses citoyen·ne·s, qui ont régulièrement mobilisé la métaphore de la « claque » pour évoquer cette séquence.

articulation nouvelle entre contestation et délibération. Les citoyen·ne·s se trouvant libres d'apporter au sein de la Convention les savoirs, les pratiques, les discours qui leurs semblaient pertinents, notamment à travers l'appropriation de discours issus de mouvements militants, ont permis à la démocratie de retrouver, par ces interstices, un certain rapport à l'*illimitation*.

Remerciements

Si ces quelques propositions d'analyse sont au cœur du travail de thèse entrepris sur les régimes de conflictualité autour des enjeux climatiques, ces réflexions doivent beaucoup aux discussions continues organisées au sein du collectif de recherche coordonné par Jean-Michel Fourniau, et tout particulièrement aux échanges nourris et aux analyses esquissées collectivement avec Laurent Jeanpierre et Romane Rozencwajg. La signature individuelle, si elle est de rigueur dans un tel cadre, ne rend donc pas tout à fait justice à la dimension collective de cette ébauche d'analyse.

Bibliographie

- Abensour, Miguel. 2004. *La démocratie contre l'Etat: Marx et le moment machiavélien, suivi de, Démocratie sauvage et principe d'anarchie*. 2. éd. Les marches du temps. Paris: Félin.
- Berlan, Aurélien. 2016. « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens ». *Écologie & politique* 53 (2): 105-28. <https://doi.org/10.3917/ecopo1.053.0105>.
- Blatrix, Cécile. 2002. « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix* 57 (1): 79-102. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1208>.
- . 2007. « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France ». In *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, 43-56. Recherches. Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/le-debat-public-une-experience-francaise--9782707153418-p-43.htm>.
- Blondiaux, Loïc. 2008. « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines ». *Raisons politiques* 30 (2): 131-47. <https://doi.org/10.3917/rai.030.0131>.
- Blondiaux, Loïc, et Yves Sintomer. 2002. « L'impératif délibératif ». *Politix* 57 (1): 17-35. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>.
- Bonaccorsi, Julia, et Magali Nonjon. 2012. « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif ». *Quaderni*, n° 79 (octobre): 29-44. <https://doi.org/10.4000/quaderni.618>.
- Carrel, Marion. 2009. « La citoyenneté plurielle. Appréhender les dispositifs participatifs dans leur environnement ». In *Les intermittences de la démocratie: formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, édité par Marion Carrel, Catherine Neveu, et Jacques Ion, 89-100. Logiques politiques. Paris: L'Harmattan.
- Collectif d'enquête sur les Gilets jaunes, Camille Bedock, Zakaria Bendali, Antoine Bernard de Raymond, Anne-Gaëlle Beurier, Pierre Blavier, Loïc Bonin, et al. 2019. « Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes ». *Revue française de science politique* 69 (5-6): 869-92. <https://doi.org/10.3917/rfsp.695.0869>.
- Courant, Dimitri, et Yves Sintomer. 2019. « Le tirage au sort au XXI^e siècle. Actualité de l'expérimentation démocratique ». *Participations* 23 (1): 5-32. <https://doi.org/10.3917/parti.023.0005>.
- Fourniau, Jean-Michel. 2019. « Le "Grand Débat National" : un exercice inédit, une audience, modérée au profil socioéconomique opposé à celui des gilets jaunes ». *L'Observatoire des Débats*. <https://observdebats.hypotheses.org/467>.
- Fung, Archon. 2011. « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste ». *Participations* 1 (1): 311-34. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0311>.
- Gaborit, Maxime, et Théo Grémion. 2019. « Jaunes et verts. Vers un écologisme populaire ? » *La Vie des Idées*, décembre. <http://www.laviedesidees.fr/Jaunes-et-verts.html>.
- Gourgues, Guillaume. 2010. « Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises. » *Science politique*, Université de Grenoble.
- . 2011. « De l'instrument au dispositif. Techniques de participation et gouvernement des populations ». 2011. <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-recomposition-etat/files/2010/12/GOURGUES-Guillaume-abstract.pdf>.
- . 2012. « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français ». *Participations* 2 (1): 30-52. <https://doi.org/10.3917/parti.002.0030>.
- Hall, Peter A. 1993. « Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain ». *Comparative Politics* 25 (3): 275-96.
- Le Goff, Alice. 2011. « Démocratie délibérative contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un "activisme délibératif" et ses implications ». *Archives de Philosophie* 74 (2): 241-57. <https://doi.org/10.3917/aphi.742.0241>.

- Manin, Bernard. 2011. « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion ». *Raisons politiques* 42 (2): 83-113. <https://doi.org/10.3917/rai.042.0083>.
- Mansbridge, Jane. 1999. « Everyday talk in the deliberative system ». In *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, édité par Stephen Macedo, 1--211. Oxford University Press.
- Mansbridge, Jane, James Bohman, Simone Chambers, David Estlund, Andreas Føllesdal, Archon Fung, Cristina Lafont, Bernard Manin, et José Luis Martí. 2011. « La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative ». *Raisons politiques* 42 (2): 47-82. <https://doi.org/10.3917/rai.042.0047>.
- Mazeaud, Alice, et Magali Nonjon. 2018. *Le marché de la démocratie participative*. Sociopo. Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.
- Mouffe, Chantal. 2014. *Agonismes: penser politiquement le monde*. Paris: Beaux-Arts de Paris les éditions.
- . 2016. *L'illusion du consensus*. Paris: Éditions Albin Michel.
- Neveu, Catherine. 2011. « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » *Participations* 1 (1): 186-209. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0186>.
- Ollitrault, Sylvie. 2008. *Militer pour la planète: sociologie des écologistes*. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <http://catalog.hathitrust.org/api/volumes/oclc/276978361.html>.
- Quantité Critique. 2019a. « Qui manifeste pour le climat ? Des sociologues répondent ». *Reporterre* (blog). 26 janvier 2019. <https://reporterre.net/Qui-manifeste-pour-le-climat-Des-sociologues-repondent>.
- . 2019b. « Grèves pour le climat : « La mobilisation des jeunes ne témoigne pas d'une diversification sociale » ». *Le Monde*, 19 avril 2019, sect. Idées.
- Rui, Sandrine, Sezin Topçu, et Guillaume Gourgues. 2013. *Critique de la participation et gouvernementalité*. Bruxelles: De Boeck.
- Seguin, Laura. 2020. « Apprentissages de la citoyenneté: expériences démocratiques et environnement ».
- Sintomer, Yves. 2011. *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. Poche / Essais. Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/petite-histoire-de-l-experimentation-democratique--9782707170149.htm>.
- . 2019. « De la démocratie délibérative à la démocratie radicale ? Tirage au sort et politique au XXIe siècle ». Traduit par Marc Saint-Upéry. *Participations* 23 (1): 33-59. <https://doi.org/10.3917/parti.023.0033>.
- Young, Iris Marion. 2000. *Inclusion and democracy*. Oxford political theory. Oxford ; New York: Oxford University Press.
- . 2011. « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme ». *Raisons politiques* 42 (2): 131-58. <https://doi.org/10.3917/rai.042.0131>.